



# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil du 19 juin 2018

### 18h45

Date de convocation :  
15 juin 2018

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 12

Le quorum est atteint

L'an deux mille dix-huit, le mardi dix-neuf juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique extraordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire.

**Étaient présents** : Jean AMOUROUX - Françoise BARENNE - Rosa BELTRAN - Jean BEUVE -- Carole CLUZAN - Paul MILHE-POUTINGON - Annie MADELAINE - Florence MUNOZ - Hervé PARRA.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Stéphanie PLANES à Hervé PARRA  
Michel CLEMENT à Jean BEUVE - Marie-Catherine KRASKER à Jean AMOUROUX

**Absents** : Marc DI BATTISTA - Cédric FOURCADE - François MINET

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Hervé PARRA a été nommé secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR - séance 05/2018

#### Délibérations :

- **201805-019** : Délibération pour modification de la régie communale Administration générale
- **201805-020** : Délibération pour nomination d'un coordinateur pour le recensement communal de la population 2019
- **201805-021** : Délibération pour attribution d'une subvention et décision modificative

### REUNION DE CONSEIL

DELIBERATION N° 201805-019

**OBJET** : Délibération pour modification de la régie communale Administration Générale

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée, que le CCAS a été dissous et de ce faite, la régie qui y était rattachée a été clôturée et remise au Comptable des Finances de Thuir.

Il convient de modifier la régie Administration Générale pour permettre l'encaissement des fêtes et cérémonies organisées par la commune et notamment les repas et les boissons pour les cérémonies du 13 juillet.

De plus, il convient également de nommer un nouveau régisseur suppléant suite au départ de Madame TREBAOL.

Monsieur Le Maire propose, aux membres du conseil, d'autoriser les encaissements suivants :

- Copies de documents et émission de télécopie,
- Location de salles municipales et droit de place,
- Repas et boissons des festivités du 13 juillet,

Il précise que la nomination des régisseurs se fera par arrêté municipal et indique que Madame DEPAGIE Amély reste régisseur titulaire et Madame SERVAIS Christine sera nommée régisseur suppléant, avec l'avis favorable en date du 19 juin 2018 de Monsieur Le Comptable des finances de Thuir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la modification de la régie Administration Générale
- Approuve la nomination de régisseurs titulaire et suppléant
- Charge Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Comptable des Finances Publiques de Thuir.

**DELIBERATION N° 201805-020**

**OBJET** : Délibération pour nomination d'un coordonnateur pour le recensement communal de la population en 2019

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête qui sera responsable de la préparation et la réalisation de la collecte du recensement auprès de l'INSEE, afin de réaliser les opérations du recensement de la population qui se tiendront du 17 janvier au 16 février 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, décide à l'unanimité des membres présents :

- De désigner Madame SERVAIS Christine comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- Dit que le coordonnateur, en qualité d'agent communal, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS).
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information à l'INSEE.

**DELIBERATION N° 201805-021**

**OBJET** : Délibération pour attribution de subvention et décision modificative de crédit

Monsieur Le Maire rappelle au conseil, la demande de subvention émanant de l'association ONCOTRAIL.

Il s'agit d'une association qui organise un trail de 100 kms dans un temps imparti de 30h le 6 et 7 octobre prochain et dont l'ensemble des profits sera redistribué à la ligue contre le cancer.

Monsieur Le Maire propose de donner la somme de 80 €.

De même, il informe qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative de 800 €.

Pour ce faire, il propose une décision modificative comme suit :

022 - dépenses imprévues : - 800 €

6574 - Subvention : + 800 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, à l'unanimité, les membres de l'assemblée :

- Approuve la demande et le versement d'une subvention de 80 € à l'association ONCOTRAIL
- Approuve la décision modificative de 800 € ci-dessus indiquée
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision au comptable des finances publiques de Thuir.

**Monsieur Le Maire indique que la prochaine réunion de conseil se tiendra le mardi 10 juillet 2018 à 18h45**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h30